



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Elections et de la Réglementation
EL n° 2023 – 21**

**Arrêté du 23 AOUT 2023 portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune
de CARNOUX-EN-PROVENCE**

VU le Code Electoral, notamment ses articles L 19 et R7 à R11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-11 du 14 mars 2022 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Carnoux-en-Provence ;

VU la proposition du Maire de Carnoux-en-Provence en date du 26 juillet 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Carnoux-en-Provence en date du 04 novembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté précité n° 2022-11 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Carnoux-en-Provence est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	LE GARS	Danielle
Titulaire	NARDELLI	Michelle
Titulaire	GEREUX BELTRA	Colette
Suppléant	COLIN	Bernard
Suppléant	LAMBERT	Danielle
Suppléant	DESSAUX	Annie

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	MORDENTI	Corinne
Suppléant	RAFETTO	Jérôme

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CHEVALIER	Cristèle
Suppléant	VINCENT	Marc

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de Carnoux-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à MARSEILLE, le 23 Août 2023

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale Adjointe



Anne LAYBOURNE